

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Syluiane, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick.

Excusés : Mme VALENTIN Nadia pouvoir à Mme ABEL Amélie, M. BRYLKA Cédric pouvoir à Mme VANSON Brigitte.

A été nommée secrétaire de séance : Mme ABEL Amélie assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 27/06/2024

Date d'affichage liste délibérations : 10/07/2024

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 17 juin 2024 est adopté.

Rénovation de l'Ecole Élémentaire – attribution des lots

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appel d'offres du marché pour la rénovation de l'Ecole Élémentaire est arrivé à son terme et énumère la liste des lots attribués ainsi que leur attributaire :

Lot	Attributaire	Montant du marché HT en €
DESAMIANTAGE	PREMYS Agence FERRARY 9 rue de l'Industrie 68310 WITTELSHEIM	16 394,00
GROS ŒUVRE DEMOLITION	VALENCE Dominique 1bis l'Orme 88600 MORTAGNE	151 308,34
PLANCHER CHARPENTE BARDAGE	VALENCE Dominique 1bis l'Orme 88600 MORTAGNE	179 991,73
MENUISERIES EXTERIEUR	MESUISERIE COUVAL ZI LES MEIX 88360 RUPT S/ MOSELLE	141 220,00
MENUISERIES INTERIEUR	MENUISERIE VAXELAIRE 2 route de Cornimont 88250 LA BRESSE	143 304,59
METALLERIE	METALLERIE LABREUCHE	64 326,00

	130 route de Xennois 88200 ST-ETIENNE Lès REMIREMONT	
PLATRERIE ISOLATION	GONSOLIN 1098 rue de la gare 88550 POUXEUX	112 848,20
ELECTRICITE	FMT DIVOUX 3 allée des Aulnes 88000 EPINAL	85 714,94
PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	METHODY – XOLIN ENERGY 19b rue de Mont Roche 88120 SAINT-AME	94 732,21
CHAPE CARRELAGE	EUROP REVETEMENTS 522 rue du Tissage 88220 DOUNOUX	35 345,48
PEINTURE	AL RENOV 28 Av du rose poirier 88000 EPINAL	14 500,00
PLATEFORME ELEVATRICE	LTBO 22 rue de la Voivre 88000 EPINAL	24 400,00
ESPACES VERTS	PORTA BROLIS 44 Fg du Val d'Ajol 88200 REMIREMONT	23 196,00
	MONTANT DU MARCHE	1 087 281,49

Mme le Maire précise que la régularité des situations fiscale et sociale des attributaires a été validée et qu'il reste un lot, l'Isolation Thermique par l'Extérieur, non attribué, qui sera relancé en appel d'offres à la rentrée. Ce lot, estimé à 75 927,10 € HT, portera le montant total du marché à la somme de 1 163 208,59 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir les entreprises attributaires tel qu'énoncé ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vente d'une partie de la parcelle AM254 – Petit Chéty

M. KESSLER Patrick informe les membres du conseil municipal que Mme VALDENNAIRE Séverine domiciliée 34 chemin des Vanres à Ventron et propriétaire des parcelles AM362 et 364 limitrophes de la parcelle AM254, demande, par courrier du 12 octobre 2023, à acquérir une partie de la parcelle AM254 en terrain d'aisance.

La commission urbanisme réunie les 28 mars et 14 mai dernier a étudié sa demande. Ce terrain est en zone constructible, soit 33 € le m².

Depuis la demande de Mme VALDENNAIRE Séverine, Mr FIOLET Eric, domicilié à LEPINE (62170) et propriétaire de la parcelle AM253, limitrophe de la parcelle AM254, s'est également porté acquéreur d'une partie de cette parcelle. La commission a décidé, en vue de préserver ce terrain urbanisable, de refuser la vente aux 2 demandeurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission urbanisme et refuse la vente d'une partie de la parcelle AM254.

Décision modificative n°1 – Budget Commune

M. CUNY Christian explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget commune afin de constater une sortie du patrimoine immobilier (Vente à Mr Munsch Olivier). Cette modification porte sur un montant de 292 € comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Nouveaux Crédits</u>	<u>Nouveaux solde</u>
204411-041 biens mobiliers études	-	292,00	292,00
Total dépenses d'investissement		292,00	292,00
RECETTES			<u>Nouveaux solde</u>
2111-041 terrains nus	-	292,00	292,00
Total recettes d'investissement		292,00	292,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative n°2 – Budget Commune

M. CUNY Christian explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget commune pour la créance éteinte de la SA RICHERT suite à sa liquidation judiciaire. Cette modification porte sur un montant de 100 € comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Nouveaux Crédits</u>	<u>Nouveaux solde</u>
6542 - créances éteintes	-	100,00	100,00
Total dépenses de fonctionnement		100,00	100,00
RECETTES			
7032 - droit de stationnement et de location sur la voie publique	11 500,00	100,00	11 600,00
Total recettes de fonctionnement		100,00	11 600,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative n°1 – Budget Forêt

M. CUNY Christian explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget forêt afin de constater la créance éteinte de la SA LEDUC consécutif à sa liquidation judiciaire. Cette modification porte sur un montant de 15 392 € comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		<u>Nouveaux</u>	<u>Nouveaux</u>
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits</u>	<u>Solde</u>
6542- créances éteintes	100,00	15 391,42	15 491,42
Total dépenses fonctionnement		15 391,42 €	
RECETTES		<u>Nouveaux</u>	<u>Nouveaux</u>
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits</u>	<u>Solde</u>
781-reprises sur provisions	-	15 391,42	15 391,42
Total recettes fonctionnement		15 391,42 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Admission en non-valeur et créances éteintes – Budget Commune

M. CUNY Christian informe les membres du conseil municipal du courrier du Service de Gestion Comptable de Gérardmer concernant des états de créances irrécouvrables, après échec des tentatives de recouvrement et de jugements contentieux de 2004 à 2013 :

- Facturation eau et assainissement = 968,98 €
- Clôture RJ/LJ – Insuffisance d'actif = 80,00 €

Soit un total de non-valeur de 968,98 € à inscrire à l'article 6541 et de créances éteintes de 80,00 € à inscrit à l'article 6542.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les sommes suivantes :

- Facturation eau et assainissement = 968,98 € (l'article 6541 non-valeur) ;
- Clôture RJ/LJ – Insuffisance d'actif = 80,00 € (article 6542 créances éteintes).

Créances éteintes – Budget Forêt

Mme le Maire précise aux membres du conseil municipal que le Tribunal de Commerce d'Épinal a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS LEDUC, le 27 décembre 2021.

En 2022, la Délégation de Service Public (DSP) courait toujours et à la demande du Service de Gestion Comptable de Gérardmer la commune a dû provisionner les créances en cours (15 391, 42 €).

M. CUNY Christian informe les membres du conseil municipal du courrier du Service de Gestion Comptable de Gérardmer concernant des états de créances irrécouvrables, après échec des tentatives de recouvrement et de jugements contentieux de 2021 :

- Clôture RJ/LJ – Insuffisance d'actif = 15 391,42 € à inscrit à l'article 6542.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes :

- Clôture RJ/LJ – Insuffisance d'actif = 15 391,42 € à inscrire à l'article 6542.

Prise d'acte du rapport d'activité 2023 CCHV

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCHV, par mail du 11 juin 2024, a transmis son rapport d'activité 2023. Ce rapport a été mis à la connaissance de chaque membre du Conseil Municipal et est consultable en Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2023 de la CCHV.

Amplitude horaire du périscolaire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une habitante, en vue de scolariser son enfant à l'Ecole de Ventron, demande à pouvoir le laisser à la garderie jusqu'à 19h certains jours. Mme le Maire propose d'étendre les horaires de la garderie à 19 h si nécessité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'étendre l'amplitude horaire du périscolaire à 19h en fonction des besoins et précise qu'il faudra modifier le guide de la rentrée scolaire 2024 et diffuser cette information sur illiwap.

Convention de prise en charge ponctuelle et non programmée d'enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire en cas d'engagement opérationnel

Mme HEITZ Céline informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. DRUAUX Stéphane concernant la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire en cas d'engagement opérationnel. Ceci dans le souci de préserver une caserne sur la commune avec un effectif de Sapeurs-Pompiers correct et dynamique. Cette prise en charge ne s'opèrera que sur production d'une attestation par M. DRUAUX Stéphane.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire en cas d'engagement opérationnel sur attestation du chef de centre et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Nomination d'une personne compétente pour siéger au CA de l'EHPAD Le Couarôge de Cornimont

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est important de nommer un membre du conseil municipal, appelé Personne Compétente, pour représenter la commune de Ventron lors des Conseils d'Administration de l'EHPAD Le Couarôge de Cornimont qui accueille des personnes âgées de Ventron.

Mme LAPREVOTE Sylviane se propose à ce poste, aucun autre conseiller ne se présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nomination de Mme LAPREVOTE Sylviane au poste de Personne Compétente au sein des CA de l'EHPAD Le Couarôge de Cornimont.

Questions diverses

M. JEANDEL Pascal rend compte de la formation organisée par l'association des Communes Forestières sur le risque incendie en forêt qu'il a suivi ce lundi 1^{er} juillet 2024. Cette formation était très intéressante, il s'est rendu sur les lieux des forêts incendiées et il en ressort qu'il est primordial de faciliter l'accès aux pompiers en forêt.

Mme ABEL Amélie nous présente un diaporama sur le parcours de santé dont le chantier a débuté en 2023 :

- Les agrès sont posés, d'autres suivront ;
- Une signalétique sera implantée en 2025 qui guidera les promeneurs depuis le Parking Pré Philibert jusqu'au Tremplin avec des QR code qui seront élaborés en collaboration avec les élèves de l'Ecole.

En attendant la 2^{ème} phase du parcours de santé, les élèves auront la chance d'assister à un match de tennis à Roland Garros pour les JOP. Mme Abel tient à remercier les agents communaux pour leur aide lors des différentes phases du projet.

M. JEANDEL Charly propose de faire un petit reportage le dernier jour de l'Ecole afin d'immortaliser cette journée passée dans « les futures anciennes classes ».

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,
Amélie ABEL.



Le Maire,
Brigitte VANSON.


